



Lettre de mon village

Ce journal a été entièrement réalisé par la commission communication

PRIGNAC ET MARCAMPES

NOVEMBRE 2015

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr

prignac-marcamps@orange.fr

Contact :

lettredemonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

Pg1 Le mot du Conseil Municipal, Spectacle de Noël et Information Mairie.

Pg2 à Pg7 Compte rendu du conseil municipal du 13/08/2015 Et du 17/11/2015.

Pg7 Bibliothèque et Club du 3ème printemps.

Pg8 Infos diverses



Ce vendredi 13 novembre, ce jour que nous n'oublions jamais ! où l'ensemble des français qui résident en ville ou en campagne ont été frappée lâchement par des fanatiques religieux, qui ont tués des hommes et des femmes à Paris, dans un acte de guerre organisé de loin et froidement exécuté et qui a tué 130 des nôtres et blessé des centaines.

Ce soir là bon nombre d'entre-nous ont assisté au spectacle « j'avais 25 ans » à l'église St Michel de Marcamps, en commémoration de la grande guerre.

Les textes ont été tirés du livre d'Achile BARDIN (enfant de Tauriac), les mémoires de la grande guerre.

Nous avons le devoir moral d'entretenir le souvenir des souffrances subies dans le passé par certaines catégories de la population qui ont défendu notre pays, la France. Et aujourd'hui se rajoute ces 130 victimes qui sont mortes parce qu'elles incarnaient la Liberté !

Nous connaissons l'ennemi, cet islam dévoyé qui renie le message du coran. Nous devons rester unis en faisant preuve de fraternité quelques soit nos origines, nos confessions ou nos idées.

Nous rendons hommage aux victimes et nous nous associons à la douleur des familles, Nous ne les oublierons pas.

Nous ne devons pas céder à la peur et à la haine, continuons à profiter de la vie sur Terre de plein de petites manières différentes !

Le Conseil Municipal

INFORMATION MAIRIE



La Mairie sera fermée pendant la période des fêtes de Noël les:

* Lundi 22 décembre 2015

* Jeudi 24 décembre 2015



SPECTACLE DE NOËL organisé par la Municipalité SAMEDI 12 DÉCEMBRE

A 14 h 30 à la Salle des Fêtes

« Encore une fois de plus, le Père Noël à répondu à notre invitation !
Nous comptons sur votre présence pour l'accueillir et nous espérons qu'il aura quelques surprises à distribuer aux enfants de notre village !





PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/08/2015

L'an deux mil quinze, le 13/08/2015 à 18 heures 30, s'est réuni sous la présidence de Michel GAILLARD, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps.

PRESENTS : M GAILLARD, Mme BOUCHET, M PICARD, M MOUCHAGUE, Mme LALANDE, Mme LEVREAUD, M GATARD, M VEYSSIERE, M GRANCHERE, Mme GOGUERY, M MONTEIL, M BETEILLE,

ABSENT (s) Excusé (s):, Mme ANDRIEU Mme DUBEDOUT, Mme DA GAMA,

Secrétaire de séance : MME GOGUERY

Date de la Convocation : 07/08/2015

Le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des remarques à faire sur les comptes rendus du 06/07/2015 et du 13/07/2015 adressés par mail.

Le Conseil Municipal adopte ces procès verbaux à l'unanimité.

M PICARD souhaiterait que l'on signale aux administrés par le biais du journal municipal qu'il n'est plus possible de contracter une ligne de trésorerie à taux fixe.

CHAPELLE ST FELIX

MME LALANDE signale au Conseil Municipal qu'il n'y a pas assez d'explications concernant la reprise de concession funéraire du sanctuaire de Cazelles. Elle signale qu'il n'y a toujours rien de fait.

M PICARD prend la parole et lui rappelle qu'une délibération en date 27/02/2014 avait été prise par l'ancien conseil et que celui-ci aurait pu commencer à effectuer les démarches nécessaires.

BUS SCOLAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé par le Conseil Départemental de la Gironde concernant le bus scolaire. Le Maire signale que la participation demandée par la STE TRANS GIRONDE étant trop élevée, la commune ne peut se permettre de prendre en charge la somme de 26 123.10 €.

Par ailleurs, le Maire signale que Le Conseil Départemental préconise de faire participer les parents au coût du transport scolaire.

Aussi, après avoir effectué diverses recherches pour ne pas supprimer le ramassage scolaire et afin de satisfaire les parents, le Maire propose une location.

Pour cela, il signale qu'il s'est rapproché de la Présidente du SIRP de Mombrier, ST TROJAN et SAMONAC avec Mme BOUCHET, 1^{ère} Adjointe afin de voir la possibilité de demander au SIRP de nous louer leur bus sous certaines conditions, à savoir :

- 10 sorties piscine avec le bus et le chauffeur de notre commune
- Sorties scolaires dans le secteur pour les écoles du SIRP
- Les frais de carburant à la charge du SIRP

Par ailleurs, le Maire signale que cette année, la location du bus pour la commune sera gratuite sachant que la commune a effectué diverses dépenses afin qu'il soit aux normes (pose d'une éthylotest, limiteur de vitesse, contrôle tachygraphe).



Le Maire précise qu'il sera demandé une participation financière aux familles.

Cette participation sera définie comme suit :

Pour 1 enfant	12 € par mois
Pour 2 enfants	16 € par mois
Pour 3 enfants	20€ par mois.

Cette participation prendra effet à compter du 01/09/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la location du bus.

En ce qui concerne la participation demandée aux parents, le conseil municipal donne son accord à l'exception de M MOUCHAGUE, Mr GRANCHERE, MME LALANDE lesquels sont favorables pour la gratuité du bus scolaire.

Autorise le Maire a signé une convention entre le SIRP et la commune de PRIGNAC ET MARCAMP

CROIX DE CAZELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association du Patrimoine demande l'autorisation de restaurer la Croix de Cazelles et de prendre en charge les frais de rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'exception de M MOUCHAGUE qui s'abstient.

M MOUCHAGUE signale que ce n'est pas à l'association du patrimoine à payer les réparations de la croix de Cazelles.

M MOUCHAGUE signale qu'il connaît la personne qui a endommagé la croix.

M PICARD demande à M MOUCHAGUE le nom de la personne afin de faire marcher l'assurance.

M MOUCHAGUE répond qu'il ne donnera pas le nom de la personne.

CRESSONNIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il rencontré Monsieur MARTINEZ, Président de l'Association du Patrimoine lequel demande l'autorisation de délégation de maîtrise d'ouvrage de la collectivité publique afin d'effectuer des demandes de subvention pour des travaux de rénovation sur des biens publics, à savoir

la CRESSONNIERE,

le LAVOIR,

l'ABREUVOIR

et l'aménagement environnemental autour de ce lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise l'ASSOCIATION DU PATRIMOINE à effectuer les démarches auprès de la Fondation du Patrimoine.

QUESTIONS DIVERSES

M MOUCHAGUE demande à Mr GATARD la possibilité de mettre un panneau stop à l'intersection du chemin des carrières et du chemin de cabiraud.

M MOUCHAGUE demande si le ramassage de la ferraille s'effectue toujours.

M MOUCHAGUE demande si le concert Festi Flam qui a eu lieu au mois d'août était gratuit ou payant.

Le Maire signale que ce concert était payant..

SEANCE LEVEE A 19 HEURES 20.



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/2015**

L'an deux mil quinze, le 07/10/2015 à 18 heures 30, s'est réuni sous la présidence de Michel GAILLARD, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps.

PRESENTS : M GAILLARD, Mme BOUCHET, M MOUCHAGUE, Mme LALANDE, Mme LEVREAUD, M GATARD, M VEYS-SIERE, Mme GOGUERY, M MONTEIL, M BETEILLE, Mme ANDRIEU Mme DUBEDOUT,

ABSENT (s) Excusé (s): : Mr PICARD (pouvoir à Mme LEVREAUD) M GRANCHERE MME DA GAMA

Secrétaire de séance : Mme DUBEOUT

Date de la Convocation : 25/09/2015

Mr MOUCHAGUE demande à ce que le public sorte pendant la présentation du projet du terrain DESCHAMPS.

Mme LALANDE précise qu'elle n'a jamais dit qu'elle était contre le paiement du bus mais que le tarif était trop cher.

M MOUCHAGUE rappelle qu'il est contre le paiement du transport scolaire.

M PICARD demande à Mme LEVREAUD de parler en son nom.

CROIX DE CAZELLES : M MOUCHAGUE signale qu'il ne donnera pas le nom de la personne qui a endommagé la croix. M PICARD rappelle à M MOUCHAGUE qu'il est élu et qu'il a des devoirs vis-à-vis de nos concitoyens quant à la gestion de l'argent public et qu'en maintenant sa position il se rend complice d'un acte de vandalisme. D'autre part, le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'est engagé par vote à restaurer en 2016 le mur d'enceinte de l'église ST MICHEL qui menace de s'effondrer sur la voie publique en contre partie de la prise en charge par l'association du Patrimoine, de la remise en état de la Croix de Cazelles.

Il était en effet de proposer au conseil municipal au départ d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association du patrimoine du montant des travaux de réfection de la croix. M PICARD s'y est opposé argumentant que d'une part les autres associations se sentiraient lésées et que d'autre part, cette subvention ne permettrait pas de récupérer la TVA sur ces travaux d'investissement.

M MOUCHAGUE répond qu'il n'était pas d'accord pour que l'association fasse les travaux.

LA CRESSONNIERE : « Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M MARTINEZ, président de l'association du patrimoine lequel demande l'autorisation de délégation de maîtrise d'ouvrage de la collectivité publique afin d'effectuer des travaux de rénovation sur des biens publics, à savoir :

Le canal de pierres

La cressonnière

Le lavoir

L'abreuvoir

Ainsi que l'aménagement environnemental autour de ce lieu situé au site naturel du Moron

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise l'association du patrimoine à effectuer les travaux nécessaires ».



TAXE FORFAITAIRE SUR LES TERRAINS

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre une délibération pour instaurer une taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles

Le taux maximum applicable est de 6,6%,

Monsieur le Maire propose 5% ., Mr MOUCHAGUE et Mme BOUCHET sont contre ce taux.

Après discussion, le conseil municipal approuve le taux de 4,5% à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires.

Accord du conseil.

DELIBERATION MODIFICATIVE

Le Maire présente au conseil municipal les propositions d'ouvertures de crédits pour le Budget transport suite à la mise en place d'une participation financière des parents.

- au 615 – 2 064.17€
- au 60211 + 400€
- au 616 + 300€
- au 6411 + 1500€
- au 6332 + 100€
- au 6336 + 200€
- au 6451 + 488.17€
- au 6452 + 200€
- au 6453 + 300€
- au 7061 + 1424€
- au 2153 ONA + 2000€

La délibération modificative est en suréquilibre tout comme le budget lors de son vote, ceci s'explique par une recette d'investissement supérieur à la dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits ci-dessus.

AMORTISSEMENT EQUIPEMENT DU BUS SUR DEUX ANS

Monsieur le maire propose d'amortir, à compter de l'année 2016, le bien dont la valeur est inférieure ou égale à 2000 €, acquis à compter du 12 août 2015, sur deux ans.

Dès la fin de l'amortissement, ce bien sera sorti de l'actif.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire :

- à amortir le bien de faible valeur sur 2 ans.
- de sortir de l'actif le bien de faible valeur dès qu'il a été amorti.

Mme LEVREAUD demande combien de fratries prennent le bus.

Le Maire répond 4 ou 5 fratries.

M MOUCHAGUE demande combien d'enfants prennent le bus.

Le maire répond qu'il y a une trentaine d'enfants.

REVISION DES LOYERS

Monsieur le maire explique que les loyers des logements communaux ainsi que pour les baux professionnels doivent être révisés chaque année.

La révision des loyers est calculée au moyen de l'indice de référence des loyers créé par la loi n°2008-111 du 8 février 2008.

Pour la révision des loyers au 1^{er} Novembre, l'indice de référence pris en compte sera celui du 2^{ème} trimestre.

Les montants des nouveaux loyers proposés au 1^{er} Novembre sont les suivants :

Loyer 114 avenue des Côtes de Bourg 472.10€ x 125.25/125.15 = 472.47€

Loyer 1 place de l'Eglise 513.27€ x 125.25/125.15 = 513.68€

Loyer 2 place de l'Eglise 511.54€ x 125.25/125.15 = 511.95€

Loyer 75 avenue des Côtes de Bourg 413.75€ x 125.25/125.15 = 414.08€

Loyer Cabinet Médical (médecins) 4 659.41€ x 125.25/125.15 = 4 663.14€

Loyer Cabinet Médical (kinésithérapeute) 2 680.16€ x 125.25/125.15 = 2 682.30€

Loyer Cabinet Médical (dentiste) 1 389.63€ x 125.25/125.15 = 1 390.75€

Loyer Cabinet Médical (infirmière) 365.72€ x 125.25/125.15 = 366.01€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs, qui seront **applicables à compter du 1^{er} Novembre 2015.**

Mise en sécurité de la RD669 aux abords de l'école



Mme LEVREAUD demande s'il ya des travaux de prévus. Madame BOUCHET répond qu'il faut attendre que Mr PICARD soit présent afin qu'il présente le rapport de la commission des bâtiments.

AVENANT CAB

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que les travaux n'ayant pas commencé en 2014 comme prévu il est nécessaire de modifier le tableau de programmation et de le valider comme suit :

2015 : Action 1

2016 : Action 8

Aménagement du chemin communal des Carrières

2017 : Action 3.1

Parvis de la Mairie

Action 3.2

Aménagement des abords de la RD669 au droit de la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Valide le nouveau tableau de programmation de travaux annexé

Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'aménagement de bourg avec le Département.

Monsieur le maire précise que la STE SCREG a été retenue pour les travaux.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'intention d'aliéner concernant un bien cadastré section B N° 1560, d'une superficie de 156 m², situé à PRIGNAC ET MARCAMP, (Gironde) au lieu dit « Entre Deux Monts », situé à l'intérieur du périmètre de droit de préemption urbain et appartenant à Monsieur et Madame CATEIG-CANTOU Claude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'user de son droit de préemption.

Le Maire précise qu'il souhaite acquérir cette bande de terrain laquelle permettra au camion du SMICVAL de manœuvrer sur ce chemin lequel deviendra chemin rural.

RAPPORT DES COMMISSSIONS

CHEMINS. : Rapporteur MR GATARD

M GATARD informe le conseil municipal que des travaux d'élagage ont été effectués à l'entrée du site par la STE BARDEAU pour un montant de 450 € HT.

Il présente un devis de 1260 € environ pour des travaux d'élagage prévus au Chemin de Cantegrès, Clayac, Chemin de Pair non Pair et le Chemin du moulin de Landard.

CADRE DE VIE : Rapporteur Mme ANDRIEU

Mme ANDRIEU informe le conseil municipal que le Noël des enfants est prévu le 12 décembre 2015 pour un montant de 700 € plus la SACEM.

Le spectacle retenu : le Noël de NIETOU.

TAP

Mme LALANDE demande comment se déroulent les TAPS. Mme BOUCHET précise qu'il y a des activités maintenues comme le Tennis et d'autres qui vont être proposés aux enfants pour une nouvelle découverte.

Un bilan sera réalisé par Mme DA GAMA en fin d'année 2015.

MME BOUCHET précise que la commune perçoit toujours le fonds d'amorçage.

Elle signale que des agents sont en cours de formation au BAFA ce qui va permettre à la commune de bénéficier de 0,50 € de plus par enfant.

MME DUBEDOUT demande quels sont les effectifs de l'école.

Le Maire lui répond qu'ils se maintiennent.

CANTINE

Mme BOUCHET signale que les menus ont été présentés au DOCTEUR JEGOU et quelques modifications ont été apportées.



En ce qui concerne la viande, Mme BOUCHET précise qu'elle tient à ce que ce soit à minima de la viande française (label rouge) donc de race. Elle rappelle que pour les produits frais, il est favorisé un approvisionnement auprès de producteurs locaux.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil Municipal que Le prochain dîner débat de l'association des maires du Bourgeois aura lieu le **lundi 19 octobre à la Salle des fêtes de Saint Trojan** à partir de 19h30 :

Deux thèmes seront principalement abordés :

- le nouveau Schéma de coopération intercommunale
- l'accueil des migrants

M MOUCHAGUE informe le conseil municipal qu'il a lu sur le journal que la Communauté de Communes préconisait de moins tondre et de ne pas utiliser de désherbant.

Mme BOUCHET signale que certaines fleurs seront semés pour agrémenter les abords de nos chemins afin d'éviter certains fauchages ou l'utilisation de désherbant.

M MOUCHAGE a lu dans le bulletin municipal qu'Allisone avait quitté son emploi à la poste et demande qui la remplace. Le maire répond qu'elle a été remplacée par MME PODEVIN SANDRINE.

Mme DUBEDOUT demande à Monsieur le Maire le coût des TAPS. Le maire ne peut donner de réponse actuellement. Il informera le conseil municipal quand les comptes seront clôturés en fin d'année.

SITE INTERNET

Mme DUBEDOUT demande quand le site internet va être remis à jour.

MME BOUCHET signale que des devis seront demandés en 2016 pour l'amélioration du SITE.

CHIENS ERRANTS : Mme LALANDE signale qu'il y a trop de chiens en divagation et que certains sont agressifs.

BUS DE LA COMMUNE :

M BETEILLE demande ce que l'on compte faire de l'ancien bus.

Il signale qu'il a été mis en vente sur le site internet « le Bon Coin » pour un montant de 10 000 €.

Si la commune souhaite le vendre, il faudrait refaire une nouvelle carte grise pour qu'il puisse passer aux mines et le faire passer en poids lourds.

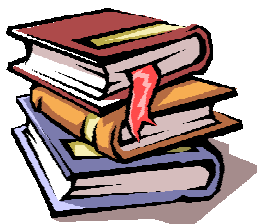
M BETEILLE signale que si nous arrivons à le vendre 5000 € ce serait une très bonne vente.

TELEPHONIE : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un nouvel opérateur a été choisi pour la téléphonie ainsi que pour internet afin de réduire les dépenses sur ce poste. La Ste SCT TELECOM a été retenue.

Avant la commune payait 645,04 par mois et qu'avec la STE SCT TELECOM, la commune paiera 584,41€.

Nous ferons donc une économie mensuelle de 60,63 € et annuelle de 727,56 €.

SEANCE LEVEE A 20 H 40



INFORMATION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Durant les fêtes de fin d'année,
la bibliothèque sera fermée

Du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016

Joyeuses fêtes et bonnes lectures !

Les activités du Club du 3ème printemps

Le 3 décembre 2015 « Loto »

**Le 17 décembre 2015 « Repas » au tarif de 17 € avec tombola d'1 e le billet.
Pensez à vous inscrire !**





L'association Mission Locale Haute Gironde accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, dans leurs démarches sociales et professionnelles.

Elle intervient dans les domaines de l'orientation, la formation, l'emploi, le logement, la mobilité, la santé et l'accès aux droits.

"J'ai des objectifs, je suis contente" Victoria 21 ans, à Bourg-sur-Gironde :

Quelle était votre demande ?

« Je voulais surtout me renseigner sur les stages que je pourrais faire dans les domaines de la vente, de la coiffure et de la petite enfance. »

Avez-vous été prise en charge de manière globale ?

« Oui complètement ! Ma conseillère m'a aidé pour les stages, les formations, les recherches d'emplois, elle m'a aussi aidé pour que je puisse passer mon permis. [...] »

Maintenant quel regard portez-vous sur votre situation ?

« Je suis un peu plus rassurée parce que je vais passer mon permis bientôt. Du coup je me dis que ça va m'ouvrir plus de portes. [...] je vais m'inscrire à une formation petite enfance. J'ai des objectifs, je suis contente »

Victoria a obtenu son permis. Elle a démarré une formation pour affiner son projet professionnel.

Mission Locale de la Haute Gironde
- Antenne de Bourg-sur-Gironde
 8 au Mas 33240 Bourg-sur-Gironde
 Tél. : 05 57 68 33 37



www.mlhauteGironde.org

Rejoignez-nous sur facebook

CANTON DE L'ESTUAIRE

Permanences de vos Conseillers Départementaux
Du mois de **Décembre 2015**

Xavier LORIAUD Tél : 06 07 21 97 42 (x.loriaud@gironde.fr)

Les Mercredis de 11h à 12h :

9 décembre - SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE, mairie - salle du conseil
 Pour Blaye, prendre contact pour convenir d'un jour de rencontre.

Valérie DUCOUT Tél : 06 59 67 69 21 (valerie.ducout@gironde.fr)

Les Vendredis de 11h à 12h :

11 décembre - BOURG, salle annexe ancienne mairie
 Pour St Ciers sur Gironde, prendre contact pour convenir d'un jour de rencontre.
Hors permanences, sur Rendez-vous : prendre contact par courriel ou téléphone.





**LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR
LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**
Contact : lettredeemonvillage@orange.fr

Imprimé par nos soins